REGLES

DE LA

SOCIETE DE TEMPERANCE

DE LA CROIX

PAR

M. LE GRAND VICAIRE MAILLOUX



MONTRÉAL

IMPRIMERIE J. FOURNIER, 162 RUE MONTCALM.

—

1895

La *Société de Tempérance de la Croix*, fondée par M. le grand vicaire Mailloux, il y a cinquante ans, subsiste toujours dans plusieurs paroisses des diocèses de Québec, des Trois-Rivières, de Nicolet et ailleurs. Et elle continue de faire le bien.

Le cardinal Manning fonda lui aussi, il y a quelques années, (1) une

---

(1) A proprement parler, la Ligue de la Croix a été fondée, en Angleterre, par le Père Nugent, de Liverpool, en 1872, et aux États-Uuis, par le Père Hayes, S. J., à Chicago, en 1883.

société de tempérance de la Croix pour les classes ouvrières de l'Angleterre ; et des évêques de Suisse et des Etats-Unis ont adopté, à son exemple, la croix comme étendard des sociétés de tempérance. Cela prouve que l'Apôtre canadien avait raison de dire que de tous les signes de ralliement pour une œuvre de ce genre, le plus convenable et le mieux adapté, est le signe de la rédemption qui rappelle le souvenir de toutes les souffrances et de toutes les privations.

Il n'est pas rare de rencontrer aujourd'hui encore des personnes qui nous disent avec une légitime fierté : J'ai reçu la croix de tempérance du grand vicaire Mailloux et depuis, je n'ai pris aucune liqueur enivrante.

Si l'œuvre de notre apôtre se maintient, c'est qu'elle répond à un besoin

et que son organisation est conforme aux mœurs et aux habitudes religieuses de notre peuple.

Pourquoi ne ferions-nous pas des efforts pour la conserver, l'étendre— et introduire la croix de tempérance dans toutes nos familles ?

Est-ce que la croix de tempérance n'a pas sa place toute marquée à ces foyers chrétiens, où l'on s'agenouille tous les soirs devant l'image de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph pour la prière en famille ?

A la suite d'une retraite, dont les exercices ont été bien suivis ; alors que la grâce de Dieu a touché les cœurs et inspiré de généreuses résolutions ; est-ce que les chefs de famille ne seraient pas heureux de recevoir la croix de tempérance et de l'apporter à leur maison, comme souvenir et témoin des engagements

pris devant Dieu, au cours de la retraite ?

Est-ce que ce ne serait pas un moyen bien efficace pour affermir dans les droits sentiers de la vertu tel et tel que des occasions malheureuses en avaient éloignés ?

L'austère croix, en disant à tous les membres de la famille, *soyez sobres*, fera régner le bonheur au foyer domestique.

C'est dans cette pensée et la conviction que la Société de la Croix rendrait plus permanent le grand bien opéré pendant les retraites, que nous publions, avec quelques modifications, les *Règles de la Société de la Croix*, si sagement conçues par M. le grand vicaire Mailloux, l'apôtre de la tempérance en Canada.

Nous ajoutons, en appendice, un sermon sur le trafic des boissons. Ce

sermon paraîtra peut-être sévère et même dur à quelqu'un ; mais, en le lisant, on verra qu'il dit charitablement de dures vérités, et bien à propos. S'il contribue à faire sortir quelqu'un de ce commerce dangereux, ou s'il en éloigne quelqu'autre qui allait s'y engager témérairement, il aura fait un grand bien.

LOUIS GLADU, O. M. I.

FORMULE DE L'ENGAGEMENT

À LA

SOCIÉTÉ DE LA CROIX

Pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de mon âme, le salut du prochain et celui de ma famille en particulier ;

En conformité avec Jésus souffrant et abreuvé de fiel et de vinaigre ;

Devant Dieu et avec son aide, je prends la résolution de ne jamais faire usage de boissons enivrantes, *excepté comme remède.*

Je prends également la résolution d'engager ma famille et mes frères catholiques, à ne jamais faire usage de ces boissons funestes.

Je prie la sainte Vierge, mère des douleurs ; mon saint patron et mon

saint Ange-Gardien, de faire agréer ces résolutions au Père des miséricordes, et de m'obtenir la grâce d'y être toujours fidèle.

J'accepte la Croix de Jésus-Christ comme symbole de la privation que je m'impose à moi-même et à ceux qui dépendent de moi.

Cet engagement est de ma part une résolution simple, mais sincère. J'espère qu'elle sera agréable à Dieu, utile à mon âme et au salut de mes enfants, ainsi qu'au bien spirituel de mon prochain.

Je m'engage encore à observer, et à faire observer fidèlement dans ma famille, autant qu'il dépendra de moi, les règles de la société, telles qu'approuvées par l'autorité ecclésiastique.

(Signature).................................

RÈGLES

DE LA

SOCIÉTÉ DE LA CROIX

1o On dit, tous les jours, dans chaque famille, un *Pater*, un *Ave* et l'invocation : *Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre,—ayez pitié de nous.*

***

2o La société se choisit un Saint Patron dans chaque paroisse, et les associés doivent l'honorer d'une manière particulière.

***

3o La croix de la société est de bois peinte en noir. Une croix de toute autre couleur est interdite. Sa

dimension en longueur est d'un pied et demi et le croisillon en proportion.

Cette croix est bénite à l'église. On la reçoit des mains du prêtre, en se mettant à genoux à la balustrad. En la recevant, on la baise avec respect. Elle est donnée aux chefs de famille et à ceux qui tiennent maison. Il serait désirable d'avoir une croix dans chaque école.

***

4o La croix, ainsi reçue, est apportée à la maison. Le chef de la famille fait alors, pour son épouse, ses enfants et ses serviteurs, ce que le prêtre a fait, en lui donnant la croix. Il la fait vénérer à toute sa famille qu'il agrége ainsi à la société, et il la suspend au-dessus de l'image de la Sainte Famille, si on l'a déjà, dans

l'appaıtement où la famille se réunit pour la prière du soir.

La croix rappellera sans cesse à toute la famille, d'abord, la résolution de pratiquer spécialement la vertu de tempérance, et puis l'obligation de pratiquer toutes les vertus chrétiennes dont elle est la source féconde par les mérites de la victime qu'elle a portée entre ses bras.

***

5o La croix de tempérance doit accompagner, à la sépulture, le corps de chaque associé défunt, — même d'un enfant, pourvu qu'il ait fait sa première communion ou reçu l'extrême-onction.

Cette croix était, pendant la vie, l'arme avec lequel il avait combattu ses passions, le monde et satan ; à la mort, elle l'accompagne fidèlement au lieu du repos.

Elle doit être placée sur le cercueil pendant les prières de l'Église. Après les chants funèbres, elle le précède au cimetière, où s'élève une autre croix, sanctifiée par l'Église pour protéger la dépouille mortelle de tous les défunts. C'est pourquoi, un des membres de la famille du défunt, rapporte à la maison la croix dont ce défunt n'a plus besoin. Elle revient continuer, pour les survivants de la famille, la mission de salut et de protection qu'elle remplissait auparavant. Elle sert, en même temps, à rappeler religieusement la mémoire du défunt. On priera donc pour lui, dans la famille, au pied de la croix. Elle passera ainsi de génération en génération avec ses traditions pieuses et ses salutaires influences.

6o Après avoir fait déposer le corps du défunt dans la fosse, le prêtre lui-même remet la croix à un membre présent de la famille.

***

7o La société ne permet de faire usage de liqueur forte que dans le *cas de maladie* et *comme remède*.

***

8o Tout commerçant de boissons fortes doit abandonner ce commerce, s'il veut appartenir à la société.

***

9o On fait chanter, tous les ans, une grand'messe solennelle en l'honneur du Saint Patron que la société s'est choisi. A cette occasion, il y a, *ordinairement*, réunion de prêtres pour encourager la piété des membres de la société qui voudraient, en ce jour, approcher des sacrements de Péni-

tence et d'Eucharistie Il y a sermon sur la tempérance, ou sur les vertus de la Croix, et on y lit solennellement la formule de l'engagement de la société, afin que chacun, d'esprit et de cœur, renouvelle la résolution qu'il a prise, lors de son entrée dans la société.

***

10o Tous les associés de la paroisse doivent contribuer à payer les honoraires de cette messe par une collecte faite dans l'église ou autrement.

***

11o La société de tempérance est régie, dans chaque paroisse, par le pasteur du lieu qui en est le directeur.

***

12o Les associés ne doivent jamais perdre de vue, qu'en acceptant la

croix, ils ont une mission de charité et d'amour fraternel à accomplir. Cette mission, digne des plus abondantes bénédictions du ciel, est, d'abord, de se soutenir les uns les autres dans la pratique de la sainte vertu de tempérance, et, en second lieu, de travailler avec zèle et persévérance à gagner de nouveaux associés. Les moyens qu'ils devront employer sont le bon exemple, les bons conseils et la persuasion.

***

13o Le commerce des liqueurs fortes étant très préjudiciable aux intérêts temporels et religieux des Canadiens, doit attirer toute l'attention des associés de la tempérance. Ils ne devront jamais signer de requêtes pour l'obtention de licences qui permettraient le dédit de liqueurs enivrantes.

18o Il serait désirable que la Société de tempérance pût se procurer, dans chaque paroisse, une bannière dont un des côtés porterait l'effigie du Saint Patron, et l'autre, l'image simple de la croix. Cette bannière marcherait en tête des hommes associés à la Tempérance, le jour de la procession solennelle de la Fête-Dieu, et chaque autre fois que le directeur le jugerait convenable.

GLOIRE, AMOUR ET RESPECT À LA CROIX.

Approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.

Vu et approuvé.

† ÉDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

LE VENDEUR DE BOISSON

—

Je fis, un jour, un voyage, dans un pays étranger ; et je me trouvai au milieu d'un peuple dont les habitudes et la manière de vivre étaient si différentes de celles que sont ordinaires aux hommes, que je me crus, un instant, en face des habitants de la lune qui avaient émigré sur la terre.

Un des traits de caractère de ces gens-là qui me frappa et me surprit, c'était, qu'au lieu de chercher à s'élever dans l'estime de leurs semblables, ils s'appliquaient, pendant leur temps de loisir, à se ravilir, à se dégrader. Ils ne cherchaient pas à acquérir la fortune ; non, ils se plongeaient dans la misère, —ils ne recher-

chaient pas l'éducation, mais l'ignorance ; pas la santé, mais la maladie ; pas une vie longue, mais une mort prématurée.

Ils avaient recours, pour cela, à des moyens qui me semblaient bien étranges. Ainsi, du consentement général, on choisissait un certain nombre d'hommes qui devaient seuls jouir de la considération, de la fortune et du bien être que les autres leur abandonnaient. Ces hommes là, ces heureux mortels, s'établissaient dans certains quartiers de la ville — on pouvait facilement reconnaître leurs maisons qui étaient bien plus belles que les autres, — et d'autant plus belles que les autres étaient plus sales, plus malpropres, plus délabrées. Ces hommes, leurs femmes et leurs enfants semblaient mieux vêtus ; ils portaient des toilettes de jour

en jour plus riches, en proportion que leurs voisins devenaient plus nus, déguénillés, — ils semblaient avoir les bonnes choses de ce monde d'autant plus en abondance que leurs voisins devenaient plus pales, plus amaigris et affamés. Je remarquai même que lorsque les pauvres, ou les jeunes gens n'avaient plus d'argent à donner à ces richards, ils volaient chez les autres—le mari volait sa femme, le commis volait son bourgeois, l'enfant volait son père pour aller porter de l'argent à ces hommes si populaires. Ces hommes étaient les favoris d'un grand nombre qui négligeaient leurs familles pour aller faire de longues visites à ces êtres priviligiés. Après une journée de travail pénible, l'ouvrier oubliait qu'il avait besoin de repos pour aller voir ces hommes puissants, tant il

semblait trouver de plaisir en leur société

Vous comprenez que mon étonnement était bien grand en voyant tout cela, et, alors, je demandai à mon guide de m'expliquer ce qui me semblait si étrange, si incompréhensible. " Ne voyez-vous pas que ces gens riches et puissants sont en possession d'un élixir, lequel passe pour donner le bonheur à tous ceux qui peuvent s'en procurer ? et ces pauvres gens désirent tant d'être heureux, qu'ils donnent avec empressement tout ce qu'ils ont, tout ce qu'ils espèrent en ce monde et dans l'autre, pour avoir cet élixir ? "

— Mais je ne vois pas, dis-je, que l'usage de l'élixir les rende heureux ; au contraire, ils me paraissent en réalité jeter au vent tous les éléments

de bonheur, et ne recevoir que la misère en échange !

— C'est vrai, me répondit-il, vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur ces maisons délabrées, ces hommes et ces femmes ruinés, sur leur vie de tous les jours, pour comprendre combien votre remarque est juste.

— Alors ces pauvres égarés n'embrassent que des fantômes de bonheur, et tout le temps, ils en perdent et sacrifient la réalité

— C'est cela, et vous n'avez pas besoin d'être surpris, car ce pays est la terre du fantôme du bonheur.

— Je ne resterai pas plus longtemps ici. La vue de ce pays me fatigue, me fait mal..... Je vais m'en retourner promptement au Canada....

— Cela vous est bien permis ; mais le commerce de l'élixir du fantôme

du bonheur est en vigueur, il prospère dans votre pays.

— Que dites-vous là.... nous avons en Canada le vendeur du fantôme du bonheur ! Comment s'appelle-t-il ?

— Le Cabaretier !

Je sortis de mon rêve et je me trouvai, non pas dans une terre étrangère, mais dans les rues de ma ville, en face d'une grande maison de brique, avec des ouvertures toutes bien ornées ; du haut de son élévation, elle regardait avec mépris les maisons du pauvre qui l'entouraient. Je vis l'enseigne, au dessus de la porte, avec ses ornements et ses lettres d'or étincelantes au soleil :

" *Auberge des Joyeux vivants.*"

" *Vins et Liqueurs importés.*"

***

Oui, le vendeur de boisson au verre vit et prospère aussi en Canada, le

vendeur du fantôme du bonheur, le débitant d'ignorance, de maladies, de dégradation, de pauvreté, de réputations ruinées, de querelles, de jalousies, de démence, de *delirium tremens*, de tombes précoces et deshonorées! Les ivrognes qu'il fait sont bien misérables — et se rendant coupables, par leur intempérance, des crimes les plus graves — mais je ne sais pas si celui qui fait les ivrognes, les malheureux débitants de boisson, ne sont pas pires et si leurs crimes ne sont pas bien plus difficiles à réparer. Pour l'ivrogne, sa faute est souvent celle d'un esprit faible, sans éducation — qui ne sait pas user des dons de Dieu avec modération — ou bien, qui n'est pas capable de supporter les épreuves de la vie, ou encore, de résister à la tentation— mais pour l'autre, le débitant de boisson—

il faut qu'il soit un faiseur d'argent, sans cœur et sans entrailles pour s'engraisser ainsi, en calculant sur le vice des autres et frauder ainsi son semblable par la vente de sa drogue vile et falsifiée — et prendre sans rougir, l'argent péniblement gagné du pauvre ouvrier pour sa marchandise frelatée.

Le vendeur de boisson, qu'il fasse son trafic où il voudra, dans une petite maison à la fourche du chemin, à la campagne,— qu'il débite un baril de mauvais whisky à des travaillants dans un chantier au fond du bois,—ou bien qu'il se prélasse dans une auberge bien garnie, toute resplendissante dans une ville — ce débitant de liqueurs est une pierre de scandale et une occasion de péché pour un grand nombre.

Quels sont les péchés du débitant de boissons ?

Il pèche contre la justice et contre la charité.

Il pèche contre la justice. Tous ceux qui ont examiné la question, ont pu se convaincre que, partout et toujours dans ce trafic, on vend un article faux et falsifié et à un profit déraisonnable, injuste, usuraire. Et la seule excuse que les détailleurs de boissons ont jamais été capables de donner, c'est qu'ils sont bien obligés de garder des boissons communes pour le pauvre peuple s'ils veulent vendre un peu —ou bien, que si les boissons sont falsifiées ce n'est pas leur affaire, ils les vendent telles qu'ils les achètent—ou, tout au plus, ils y ajoutent un peu d'eau, parce que la liqueur toute pure pourrait faire du mal au pauvre peuple.

Ils savent tous aussi bien que nous, qu'ils ne vendent peut-être pas une seule goutte de liqueur qui n'est pas plus ou moins falsifiée — leurs prétendus vins n'ont jamais vu le jus de la vigne — leurs brandies, leurs gins, leurs rhums, leurs liqueurs sont tous composés d'alcool, avec certains ingrédients pour leur donner la couleur, et jusqu'à un certain point, le goût. Pour augmenter la quantité, ils ajoutent de l'eau et pour donner de la force à leur mélange, ils ajoutent certaines substances qui sont de véritables poisons, tels que vitriol, eau forte, couperose. J'ai lu l'annonce d'un pharmacien de Québec qui offre aux fabricants de "*vins et liqueurs importés*," des ingrédients pour faire toute espèce de vins, liqueurs que vous pouvez nommer.

Un détailleur de boissons invita un jour son ami à descendre avec lui dans sa cave. .Enlevant la bonde d'un gros tonneau, il tira par une corde un tout petit sac de fil de fer qui était plongé dans la liqueur—et, en faisant un clin d'œil significatif, il lui dit : " voici comment nous nous y prenons." —Oh, c'est ainsi que vous vous y prenez, répliqua l'autre, je suis bien aise de le savoir. "

Ainsi les boissons qui se vendent ordinairement sont fabriquées avec des alcools de basse qualité. Les détailleurs y ajoutent une grande quantité d'eau et des ingrédients, qui sont de véritables poisons, pour leur donner de la force, ce qui leur permet de faire des profits exorbitants, usuraires. On se demande, quelques fois, comment ces débitants de boissons, étant si nombreux, payant des

taxes et des loyers élevés, peuvent-ils faire de l'argent ? Je viens de vous donner le secret de l'énigme.

Si la qualité ou la nature de cette boisson, telle que vendue et falsifiée, n'était pas nuisible aux consommateurs, il pourrait y avoir une espèce d'excuse—l'excuse ne serait pas juste et la vente de cette boisson resterait toujours une iniquité—car, dans tous les cas, le consommateur ne reçoit pas ce qu'il suppose recevoir, — ou du moins ne reçoit pas pour la valeur de son argent.

Mais quand nous voyons les terribles effets de ces liqueurs, les insatiables désirs qu'elles créent en ceux qui les prennent — l'affaiblissement du corps et de l'esprit qu'elles produisent après un cas d'ivresse—la dégradation morale et physique qu'elles engendrent chez ceux qui en font

un usage constant —Je dis qu'il n'y a pas d'excuses pour ceux qui débitent ces liqueurs falsifiées et malfaisantes, c'est une fraude — et une fraude du caractère le plus bas et le plus inique ; et ces débitants de liqueurs falsifiées se rendent dignes du mépris et de la juste indignation de leurs concitoyens. N'ai-je pas raison de dire que le détailleur de boissons pèche contre la justice.

***

Il pèche contre la charité. Il pèche contre lui-même, son bien temporel et spirituel, et celui de sa famille.

Ce trafic, tel qu'il s'exerce ordinairement, j'oserais dire, ou du moins, en bien des cas, est une occasion prochaine de péchés. Vous savez que chacun est obligé, pour sauver son âme, d'éviter l'occasion prochaine du péché. C'est d'abord une occasion

du péché d'ivrognerie pour lui et pour les membres de sa famille. La nécessité de plaire aux pratiques, de les attirer, le met dans la nécessité de les régaler d'un verre, et d'accepter leurs politesses en retour durant la journée. Vous pouvez voir les effets de cette habitude de pinter, de trinquer en ceux qui se sont livrés pendant quelques temps à ce négoce, et il est grand, le nombre de ceux qui tombent dans le péché de l'ivrognerie par suite de cette occasion qui leur est fournie par la vente même des boissons.

Leurs femmes, leurs enfants, leurs commis sont exposés à la même occasion de péché. Le langage, les discours, le caractère des habitués de l'auberge sont démoralisants au dernier point, non-seulement pour l'homme, mais encore pour la femme et les

enfants et fraient le chemin à tous les crimes imaginables.

***

Combien de jeunes gens qui se sont engagés dans ce vil trafic étant bons, vertueux, sobres et qui, par suite des occasions, qu'ils y ont rencontrées, sont devenus des ivrognes dégradés et inguérissables. Et quand la pensée vint d'abord à ce chrétien honnête de se livrer à ce négoce, combien de fois sa conscience lui a fait des reproches ; combien de fois il s'est dit à lui-même, que ce commerce là ne convient pas à un bon catholique, qui a à cœur de faire sa religion. Le jour, ou dans les premiers temps qu'il ouvrit son cabaret, il rougissait jusqu'aux blancs des yeux lorsqu'il rencontrait le prêtre ; il tâchait même de l'éviter, lui qui, auparavant, ai-

mait tant à recevoir l'amical bonjour de son curé. Maintenant, sa conscience mal à l'aise, le tient éloigné des sacrements et souvent même de la messe. Si quelques fois les gens s'enquièrent de lui et semblent surpris de son changement, de la négligence qu'on remarque dans sa conduite religieuse — la réponse est toujours la même : C'est un de nos vendeurs de boissons. Cette réponse explique bien des choses.

Je sais bien qu'après quelque temps la conscience parle moins haute, mais elle n'est jamais complètement émoussée. Les aubergistes sont toujours un peu honteux de leur négoce et ils ne le mentionnent jamais d'une manière ouverte et franche. — S'ils ont à donner leur état à quelqu'un qui ne les connait pas, ils diront qu'ils tiennent une épicerie, une

maison de pension, un restaurant, mais jamais, du premier coup, qu'ils sont aubergistes, ou taverniers, ou cabaretiers.

***

Mais ce qui rend plus grave encore ce péché, c'est qu'il constitue une odieuse violation de la charité chrétienne envers le prochain. Il fait tort au prochain dans sa fortune, dans sa personne, son âme, sa famille, et tous ses rapports sociaux. Il fait les mauvais maris, les femmes méchantes et les enfants immoraux. Tous les bons citoyens, et les catholiques qui font leur religion, sont prêts à dire avec moi que le cabaret est le gouffre où s'engloutit le salaire péniblement gagné de beaucoup d'ouvriers, la santé, le bonheur, la vie et le bien-être de milliers de nos concitoyens ; le cabaret est la source

et la plus commune de la pauvreté, du crime ; les hommes de police et les prisons, et les taxes qui nous sont imposées pour les maintenir, sont surtout nécessitées à cause des cabarets. Les statistiques nous démontrent que les deux tiers des arrestations par la police sont faites pour des offenses produites par l'ivrognerie.

Si je vais prêcher dans une localité où il n'y a point de cabarets, il n'y a pas, ou il y a bien peu d'ivrognerie. Personne, qui s'est donné la peine d'examiner la question, n'osera nier que l'ivrognerie augmente en proportion du nombre des auberges. Ce commerce est une nuisance publique, un scandale criant parmi nous, une occasion prochaine de péché pour un grand nombre—un trafic si dangereux, qu'aucun chrétien, qui a

à cœur le salut de son âme, ne devrait s'y engager.

Tel et tel homme et sa famille que vous pourriez nommer, était heureux, jusqu'à ce qu'il fût entraîné à l'auberge. Si vous aviez vu comment il trouvait sa maison propre, luisante quand il revenait de travail, c'était un spectacle digne du regard des anges. Tout était réjouissant. La femme l'accueillait avec un sourire sur les lèvres et les enfants laissaient tomber leurs jouets de leurs mains pour courir audevant de lui et l'embrasser. Il n'y avait pas de luxe, mais abondance et confort. Abondance de meubles, abondance d'habits pour le travail, et des vêtements tout flambant neufs pour le dimanche matin. La table était bien servie à l'heure du repas, il n'y manquait rien, qu'à invoquer la bénédic-

tion de Dieu sur la nourriture. Le compte du docteur n'était jamais bien chargé et s'il arrivait que quelqu'un de la famille restât malade un peu plus longtemps que d'habitude, il allait à l'office du docteur avec une légitime fierté pour acquitter son compte et échanger des remerciments avec le docteur de la famille. Son nom valait de l'or. Il pouvait avoir à la banque l'argent dont il aurait besoin. Et à mesure que les années s'écoulaient, il faisait son chemin dans le monde. Tout le monde parlait de sa bonne chance.... est-ce un homme chanceux ? Vers le temps des élections, les amis pensaient à lui comme candidat pour un siège au conseil de ville... Il y avait peut-être des familles plus riches dans la paroisse, mais aucune plus estimée que la sienne. Heureux et aimé au sein

de sa famille, honoré et respecté au dehors, en paix avec Dieu et avec les hommes. Quel est le démon qui osera venir souiller de sa présence le sanctuaire de cette famille bénie ? Maudit soit le jour où le débitant de boisson a invité cet homme à se montrer meilleur voisin, plus sociable et à prendre avec lui un verre d'amitié. Maudite soit l'heure où le tentateur lui a proposé de venir passer une soirée avec les amis, et de laisser à la maison la femme avec les enfants. C'est l'heure où commença pour lui cette déplorable histoire, si souvent répétée. Il se hâte de prendre son souper et sort pour la soirée. Il arrive à la maison à une heure avancée de la nuit, avec des traces de boisson trop évidentes. Il avait coutume de chercher à se cacher, il se rinçait la bouche avant d'arriver à la mai-

son, il fumait une pipe et faisait une marche pour dissiper l'odeur de son whisky ; mais maintenant le mal a fait de tels progrès qu'il ne cherche plus à se cacher—d'ailleurs, après la soirée, il n'aurait pas la force de faire une marche.

Pour faire pardonner ses écarts et calmer sa femme, il lui apporte une bouteille de temps en temps pour boire à sa santé et il la fait boire avec lui — et même il le permet aux enfants et il les invite à égouter les verres. Il sort tous les soirs maintenant, et quand la nuit arrive, la femme s'assied et veille tard, souvent elle va ouvrir la porte, attendant le retour de son mari ; il y a un poids sur son cœur qui fait monter des larmes amères à ses yeux La ruine s'avance rapidement. Il s'enivre maintenant tous les samedis soirs, et

il va rarement à la messe. Son travail est négligé, une partie de son temps se passe à la cantine. L'argent s'écoule singulièrement vite. Des articles du ménage sont mis en gage : d'abord pour procurer la nourriture à la famille, bientôt pour la boisson. La femme elle-même en vient à hâter la ruine, en prenant de temps en temps un verre pour noyer son chagrin. Peu à peu les meilleurs habits pour le dimanche ont disparu de l'armoire. Les enfants sont en haillons, les pieds leur passent à travers leurs vieux souliers déchirés ; et ce petit groupe autrefois si joyeux, devient morne et silencieux. Ils semblent avoir vieilli. Je m'étonne de ne plus voir de nouveaux jouets au jour de l'an comme autrefois. Les dettes arrivent bientôt. Il lui fallait emprunter de l'argent pour se procu-

rer les nécessités de la vie, mais il gardait un peu de l'argent emprunté pour se payer quelques verres à l'auberge. Il faut à la fois rencontrer les dettes — et il n'a rien — encore quelques jours de délai, et tout ce qu'il a sera saisi, vendu à l'encan — tous les meubles y passent. De mal en pis, d'échelon en échelon, la famille descend à la mendicité et au vice. Il y a des querelles fréquentes, des blasphèmes, des coups mêmes d'échangés entre le mari et la femme, les parents et les enfants. Il a par-ci par-là de l'ouvrage, car il a perdu sa position, il boit une partie de ses gages, non pas chez son voisin, l'aubergiste, mais dans une cantine de bas étage, car un soir, après la vente à l'encan de tout ce qu'il avait, il s'était présenté chez cet ami l'aubergiste, pour lui demander de lui avan-

cer un verre à crédit — car il avait dépensé sa dernière piastre — et cet ami, l'aubergiste, lui avait dit " qu'il tenait une maison respectable et qu'il ne voulait pas d'ivrognes autour de lui," et il l'avait poussé du pied, lui disant d'aller à sa maison prendre soin de sa femme et de ses enfants.

La femme mendie maintenant les restes de la table des personnes charitables ; elle s'en va de porte en porte, triste, malpropre, mal vêtue, mal peignée—la femme de l'ivrogne !

Son fils, son aîné, qu'il devait envoyer au collège, vient d'être envoyé en prison pour vol dans un magasin, et sa fille ? où est-elle allée ? Répondez, cabaretier, détailleur de boisson ?

J'ai d'autres questions à vous poser : Où est la maison et la propriété

de cette homme ? Où est allé son ménage ? Qu'est devenu le bon époux, l'heureux père d'autrefois, la femme ménagère, économe, la mère dévouée et heureuse, les enfants innocents, la nourriture sur cette table, le feu au foyer, le comfort, la joie, le bonheur de cette famille, la bonne renommée, la confiance des voisins, les bons chrétiens, les pieux catholiques que l'on voyait chaque dimanche à la messe à leurs places dans l'église ? Réponds, soupirail d'enfer. Est-ce que tu n'entends pas le Dieu juste, ton juge, te demander, avec un visage enflammé de colère : " Vendeur de boisson, où sont mes enfants ? Toi, toi-même, tu m'as dérobé ces ouailles de mon troupeau." O cruel cabaratier ! maison de perdition ! scandale de notre époque, vois les ruines que tu as causées ! Vois

ce nuage sombre suspendu au-dessus de ta demeure. C'est un amas menaçant de ténèbres et de calamités, formé des lourdes malédictions et des sanglots des cœurs brisés et des sombres tristesses de vies désolées. Ce nuage des éclairs et des tonnerres cachées de la colère de Dieu est prêt à s'abattre sur toi : " Malheur à celui qui donne à boire à son ami, et l'enivre pour le voir dépouillé et nu. Vous serez rempli d'ignominie au lieu de gloire ; buvez aussi vous-même, tombez dans l'assoupissement ; la coupe que vous recevrez de la main du Seigneur vous enivrera aussi et toute votre gloire se terminera par un infâme vomissement." (Habacuc, II. 15. 16.)

Votre péché est le péché d'Éphraïm que le prophète réprimandait. Vous vous faites un idole de votre gain :

" Et Ephraïm dit : Et cependant, je suis devenu riche. Je me suis trouvé une idole." (Osée, XII. 8.)

Vous avez sacrifié à cette idole des hommes, des femmes, des enfants, et vous en avez conduit plusieurs à la ruine et à la perdition. Vous avez volé des âmes à Notre Seigneur pour les jeter entre les bras du démon. Vous les avez arrachées au ciel pour les jeter dans les prisons de l'enfer.

Ecoutez ce que Dieu répond à Ephraïm : " Je viendrai à eux comme une ourse à qui l'on a ravi ses petits : je leur déchirerai les entrailles jusqu'au cœur : je les dévorerai comme un lion ; les animaux des champs les déchireront." (Osée, XIII, 8.)

Tous les jours de votre existence doivent être misérables. On a droit de le supposer. Comment pouvez-

vous vous couvrir de vos riches habits, et voir vos enfants chaudement emmitoufflés, et votre femme parader sur la rue avec cette superbe toilette, lorsque tout cela a été acheté avec l'argent que vous avez reçu d'un malheureux ivrogne dont les enfants et la femme paraissent sur la rue dans un état de pauvreté et de misère tels, que le cœur en saigne de douleur et de pitié ?

Vous vous asseyez à votre table chargée de mets abondants ; comment pouvez-vous demander à Dieu de bénir cette nourriture, lorsque la main qui vous a donné l'argent pour acheter toutes ces bonnes choses a arraché le morceau de la bouche de ses enfants affamés et mourants de faim ? Comment pouvez-vous vous endormir dans votre lit chaud et douillet et écouter cette bise d'hiver

cette rafale qui passe sur la rue, hurlant à vos fenêtres, et que vous pensez que ce rude vent passe à travers les fentes, les portes et les fenêtres mal jointes du pauvre réduit de l'ivrogne ; et que ses petits enfants grelottent de froid dans un coin sur un tas de guenille pour lit ? Avez-vous encore un cœur d'homme dans votre poitrine ?

Puis-je vous demander de quitter ce commerce ? Certainement que ceux qui tiennent des cabarets de bas étage où il y a des orgies, le jour, la nuit devraient être arrêtés ; qu'aucun homme qui tient de ces maisons ne peut recevoir l'absolution du prêtre, qu'il n'a aucun droit aux sacrements de l'Église, ni pendant la vie, ni même à la mort ; en un mot, qu'il ne peut sauver son âme, s'il n'est pas résolu de renoncer à ce commerce.

Vous me répondrez que votre maison n'est pas un établissement de cette nature, que votre auberge est respectable. Je voudrais bien que vous me trouvassiez un détailleur de boisson qui ne dit pas la même chose. Non, le commerce lui-même est vicieux et pernicieux. Le succès dans ce trafic dépend d'une augmentation de péché d'ivrognerie parmi les jeunes gens et de misère parmi les ouvriers. C'est une pierre d'achoppement sur le chemin du salut des hommes adonnés à la boisson, et malheur à celui qui ose prendre sur lui la responsabilité de la perte d'une âme.

Au nom du bien général de notre ville, au nom de l'honneur de notre paroisse ; au nom de la charité chrétienne, appuyé sur l'avertissement de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui dit qu'il " vaudrait mieux pour un

homme d'avoir une meule de moulin pendu au cou, et d'être jeté au fond de la mer plutôt que de scandaliser les enfants de Dieu.(S. Matt XVIII. 6) Oui j'ai droit de demandder à tout chrétien de cesser d'aider et d'encourager ce commerce ; et à ceux qui y sont engagés de renoncer à cet abominable scandale, et de leur dire : si vous ne voulez pas écouter le prêtre vous risquez de perdre votre âme pour l'éternité. "Je ne peux pas abandonner, ce serait une trop grande perte." N'entendez-vous pas les paroles de Notre Seigneur retentir à vos oreilles : Si votre œil droit vous scandalise arrachez-le et jetez le loin de vous, car il vaut mieux qu'un des membres de votre corps périsse que si tout votre corps était jeté dans l'enfer. (Matt V. 29) Où est donc votre religion, votre confience en Dieu " cherchez

d'abord le royaume de Dieu et sa justice. (S. Matt VI 33.)

Non, il n'y a pas une seule excuse qui puisse valoir.

Je voudrais pouvoir en trouver une. Il n'y en pas. Avez-vous quelque estime, quelque respect pour votre nom comme citoyen ? Avez-vous un peu d'orgueil comme homme de cœur ? Aimez-vous votre religion ? Est-ce que vous ne tremblez pas, de vous faire l'instrument de la damnation de l'âme de votre prochain ? Aimez-vous votre âme immortelle ? Espérez vous le bonheur du ciel ? Quelle sentence voulez-vous recevoir de Notre-Seigneur et Maître au jour de la grande rétribution ? Voulez-vous une bénédiction pour ce grand jour ! Oh ! debout ! levez-vous dans votre dignité de chrétien, de catholique. Réchauffez dans votre cœur ce

feu de générosité qui n'est jamais éteint dans la poitrine d'un catholique ; apprenez à faire des sacrifices pour l'amour de Dieu, le salut de vos frères.

Croyez-moi, je n'ai pas fait une peinture exagérée du mal que vous faites, ni tiré des conclusions injustifiables. Tout ce que je vous ai dit est si vrai, que je puis aller le dire et le répéter devant n'importe quel auditoire dans une ville — et il y en aura parmi mes auditeurs qui croiront que je parle de leur frère, de leur ami, ou d'un tel qui est de leur connaissance.

Je fais appel à tous les catholiques ici présents ; il faut combattre ce trafic . . . il faut vous unir à tous ceux qui aiment Dieu et ont à cœur l'honneur et le progrès des nôtres —

dénoncer et extirper ce scandale d'au milieu de nous.

Je fais appel à vous, qui, pour une raison ou une autre, vous êtes engagés dans ce commerce ; je vous prie avec toute l'affection d'un prêtre — par les larmes et les sanglots de tant de cœurs brisés, pour l'amour de Dieu, pour l'amour de l'Eglise, pour l'amour de votre âme, de vous décider maintenant, de prendre votre parti aujourd'hui et pour toute votre vie ; afin que jamais, ni vos frères sur la terre, ni Dieu au jour du jugement, ne vous dise, en vous montrant du doigt :

" Malheur à celui qui donne à boire à son ami et qui l'enivre."

Amen.

d'au

r une
enga-
prie
re —
tant
Dieu,
r l'a-
cider
parti
vie ;
ur la
nent,
t du

ne à

n.